

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 78 (1990)

Heft: 4

Rubrik: Suisse actuelles

Autor: [s.n.]

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 16.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Bureau de l'égalité

Pour un 8 mars férié

Partout en Suisse, les femmes ont célébré la Journée internationale des femmes durant la semaine du 3 au 10 mars. Réunions et manifestations diverses se sont dérou-

s'occuperaient du ménage et des enfants. Douce utopie? Le Bureau fédéral ne le croit pas, et attend avec impatience de savoir quel canton sera le premier à franchir le pas.

Si les femmes, et les femmes seules, décidaient de «faire grève» ce jour-là, le pays entier serait paralysé; l'économie ne tournerait plus... et les ménages



A Genève, c'est le dimanche 4 mars que les femmes ont fêté leur Journée. Sur notre photo: les derniers préparatifs.

lées, comme il se doit, en dehors des heures de travail. En effet, la Journée de la Femme est un jour comme un autre, où il faut pouponner, poutzer et bosser au bureau, au magasin ou à l'atelier.

Dans un communiqué publié le 5 mars, le Bureau fédéral de l'égalité suggère que le 8 mars devienne un jour de congé officiel pour femmes et hommes, jour que les femmes pourraient passer entre elles pendant que les hommes, libérés de leurs obligations professionnelles,

non plus! «Dans 1,5 million de foyers, aucun petit déjeuner ne se trouverait sur la table. 850 000 élèves arriveraient en classe sans être lavé-e-s et sans collation pour leurs dix heures...» Les écoles, les administrations, les restaurants, les hôpitaux, etc. devraient mettre la clé sous le paillason.

Avant d'en arriver donc à cette extrémité, il vaut beaucoup mieux officialiser le congé du 8 mars pour les deux sexes, conclut le Bureau de l'égalité.

Journée d'échange sur la ménopause

le samedi 5 mai 1990 à Lausanne (toute la journée)

Etes-vous intéressées à :

- échanger vos impressions sur ce qui se passe dans les groupes ménopause - les sujets abordés, les questions des participantes, leurs besoins, leurs préoccupations;
- faire une réflexion (éventuellement critique!) sur l'information dont disposent les femmes pour gérer leur ménopause;
- chercher à renforcer les connaissances des femmes et du grand public afin qu'elles puissent vivre leur ménopause d'une manière positive et affirmer leurs besoins
- ouvrir un débat sur les hormones de substitution et discuter des alternatives aux traitements hormonaux de la ménopause;
- bâtir un dossier de presse dans le style «défense des consommatrices» à l'intention des médias et des gynécologues, notamment à propos des hormones de substitution?

Inscription et renseignements: Marie-Jo Glardon, 13, av. Glayre, 1004 Lausanne. Téléphone Suzanne Corbaz: (021) 25 02 73.

Le droit de choisir

Dix ans déjà

3 mars 1980 - 3 mars 1990. Depuis dix ans, la permanence téléphonique Le droit de choisir (021/200035) fonctionne sans interruption et renseigne celles et ceux qui l'appellent sur la contraception, la grossesse et l'avortement.

Bien qu'une évolution certaine se fasse sentir partout en Suisse, la nécessité d'un tel service, à même de donner des informations précises, à jour et de manière anonyme, n'a pas faibli.

Pour soutenir et renforcer le travail de l'équipe de la permanence téléphonique Le droit de choisir, l'ASDAC - Association suisse pour le droit à l'avortement et à la contraception - en collaboration avec des membres d'autres associations concernées par ce sujet effectue une enquête qui permettra d'évaluer la situation de l'avortement en Suisse. Les résultats de cette enquête seront rendus publics à l'automne dans le cadre d'un colloque sur le thème: «Situation de l'avorte-

ment en Suisse: pratiques et prévention.» (Communiqué.)

Zurich

40 femmes au Grand Conseil

(cco) - Le Grand Conseil vaudois n'a pas encore de quoi se pavaner avec sa représentation féminine (cf. article en p. Cantons actuelles): 31 femmes sur 200, c'est encore maigre, mais c'est bien sûr mieux que les 18 d'il y a quatre ans. Et le quotidien *24 Heures* ne devrait pas traiter le parti radical de «féministe», parce qu'il envoie six femmes sur 71 députés. A Zurich le même week-end, c'est un tiers de femmes qui ont été élues au législatif de la ville, 40 sur 125. Parmi elles, trois représentantes de la formation composée uniquement de femmes «Frauen macht Politik!», qui ont réussi un joli score malgré une campagne réduite au minimum. Avec les 4 élu-e-s de la liste alternative Züri 1990 (dont deux femmes), elles pourront former un groupe.



Notre Ecole des hautes études commerciales (HEC) cherche

Professeur de gestion de l'entreprise internationale

Il s'agit d'une charge à temps partiel (3/7) comprenant:

- 2h. de cours de stratégie de l'entreprise et compétitivité internationale.
- 1h. de coordination d'exposés d'intervenants sur divers aspects des environnements juridique, politique, technologique, culturel et écologique de l'entreprise internationale.

Les candidats doivent être porteurs d'un doctorat en sciences économiques, avoir publié des travaux reliés aux matières enseignées et justifier d'une expérience professionnelle pertinente.

Entrée en fonction: le 1er septembre 1990

Avant de déposer leur candidature munie de deux références sur leurs qualités scientifiques et pédagogiques, les intéressés voudront bien demander le cahier des charges de ce poste au professeur Francis Léonard, Doyen de l'Ecole des HEC - BFSH 1 - 1015 Lausanne, tél. 692.40.36.

Délai de candidature: 17 avril 1990.

Exécutifs communaux : gare aux intruses !

Les femmes creusent leur trou dans les législatifs, mais quand il s'agit de gouverner, c'est une tout autre affaire...

La participation des femmes aux exécutifs communaux fait encore apparaître des inégalités criantes. Elle s'échelonne en effet entre 0% et 18,5% (cf. encadré), alors que dans les législatifs elle varie entre 15% et 35%.

De 0% à 18,5%

App. RI	0	BL	6,4
Glaris	1,1	NE	7,6
Uri	2,6	FG	7,8
SG	3,0	App. RE	8,8
Schwyz	3,9	Zurich	8,8
TG	3,9	OW	10,1
Zoug	4,3	NW	10,1
Grisons	4,9	Berne	11,5
Valais	5,1	Jura	11,9
Schaff.	5,3	Soleure	12,6
Vaud	5,4	Genève	18,5
Tessin	6,0		
AG	6,1	Bâle ville	-
Lucerne	6,4	moy. suisse	8,4

L'Université de Zurich a analysé cette situation sur la base d'une enquête faite au printemps 1988 auprès des greffes de toutes les communes de Suisse.

Mais tout d'abord comment politiciennes et politiciens voient-ils la question? Ils avancent plusieurs raisons :

- trop peu de femmes sont prêtes à prendre des responsabilités
- elles s'engagent en politique à un âge tardif
- elles sont trop peu connues à travers les associations locales
- les électrices ne votent pas toutes pour les candidates.

La conception traditionnelle des rôles masculins et féminins joue également en défaveur des politiciennes. Son influence sur les choix de politique locale empêche les femmes de franchir le premier échelon d'une éventuelle carrière politique. Mais tout cela n'explique pas les écarts entre les cantons, ou ceux entre les partis tels qu'ils résultent d'une étude détaillée de la situation dans les communes du canton de Zu-



Le partage du pouvoir exécutif, dernière étape de l'égalité politique. Sur ce dessin de l'époque, la journaliste française Marguerite Durand faisant campagne pour les élections législatives de 1910, à une époque où les femmes n'avaient pas encore le droit de vote.

rich, dont la moyenne (8,8%) est proche de la moyenne suisse (8,4%).

Première constatation : les communes montrant la moins mauvaise proportion de femmes se situent dans le voisinage des grandes agglomérations. Cela tient moins à des facteurs économiques qu'au facteur formation : là où il y a une plus grande den-

sité de femmes avec une instruction supérieure, il y en a davantage prêtes à poser leur candidature et à accepter des responsabilités. C'est entre autres par l'élévation de leur niveau de formation que les femmes peuvent espérer augmenter leurs faibles chances de participer aux exécutifs municipaux.

Männerverein

Un autre facteur évident: l'attitude des partis (cf. encadré). Le cas de l'UDC à Zurich mérite qu'on s'y arrête, vu l'écart entre les deux moyennes. C'est à Zurich un

Le palmarès des partis

	Zurich	Suisse
radical	11,1	8,0
UDC	3,7	6,4
PDC	12,2	7,3
PSS	15,0	11,1
All. Ind.	19,0	8,0
Evang.	15,8	8,9
autres	11,8	11,1
sans	9,3	9,7

parti si typiquement masculin et patriarcal qu'on peut le qualifier de Männerverein. On ne trouve de femmes UDC dans un exécutif à Zurich que s'il y a au moins aussi deux autres membres du parti! Du côté du parti radical, on peut trouver une femme s'il y a un autre membre du parti.

La proportion de femmes non affiliées donne l'impression que les femmes comptent peu sur l'appui d'une section locale. En fait, les résultats globaux montrent que les femmes UDC, PDC et PSS ne sont proportionnellement pas plus nombreuses dans les communes où ces partis ont des sections organisées.

Il y a une relation manifeste entre le nombre de sièges dans un exécutif et la proportion des femmes, comme on le voit par l'exemple zurichois (cf. encadré)

Avec l'augmentation du nombre des sièges, chaque mandat jouit de moins d'autorité et d'influence, et le groupe est moins compact. Aussi, avec les difficultés

Plus de sièges, moins de pouvoir

Nombre de sièges	% des exécutifs avec 1 femme ou +	% de femmes
5	27	5,8
7	56	8,9
9	68	11,0

de recrutement, il y a plus de chances qu'on accepte des candidatures féminines. La tendance actuelle à restreindre les exécutifs ne favorise pas les femmes.

Il faut enfin relever que les femmes ont plus de chances lorsque l'élection se fait à la proportionnelle plutôt qu'au système majoritaire.

En conclusion, deux choses devraient favoriser l'accès des femmes aux exécutifs municipaux: l'élévation de leur niveau de formation, et des réformes structurelles tendant à substituer la proportionnelle au système majoritaire et à avoir un chiffre relativement élevé de sièges aux exécutifs.

Perle Bugnion-Secretan

* Prof. Hans Geser et Luzia Kaufmann, NZZ 12.2.1990

Municipale hors classe

Zurich a été la première ville de Suisse à élire une femme à son Exécutif, c'était en 1970 avec Emilie Lieberherr. Dissidente socialiste, responsable des services sociaux, elle a acquis au cours des années assez de popularité pour se faire réélire sans le soutien d'un parti. Mais après les élections du 4 mars dernier, l'étoile montante à la Municipalité est sans conteste la socialiste Ursula Koch.

Brillamment réélue en deuxième position, devançant même Emilie Lieberherr, elle a également réussi grâce à sa popularité à entraîner dans son sillage les deux autres candidats socialistes à l'Exécutif.

Docteur en chimie, rhétoricienne habile, elle dirige depuis quatre ans le Département des travaux publics, un département clé pour le développement de la ville. Elle est ainsi responsable du nouveau plan de zones, et à ce titre « la femme à abattre » des milieux économiques, qui répètent sur tous les tons que Zurich court à la catastrophe si banques et assurances ne peuvent continuer à se développer.

Ses compétences étant incontestées même par ses adversaires, diverses manœuvres ont été tentées pour la discréditer. La feuille de chou gratuite

Züri Woche lui a attribué une affaire sentimentale avec son collègue PDC à l'Exécutif, Willy Küng. Plus récemment, les partis bourgeois ont même essayé de lui faire porter la responsabilité de la violation de secret de fonction dont s'étaient rendu coupables ses deux représentants à la Municipalité. C'est parce qu'ils avaient été mal informés

par Ursula Koch qu'ils ont cru bon de montrer le projet confidentiel de plan de zones à des spécialistes des milieux immobiliers.

Mais avec Ursula Koch, c'est surtout un autre style qui a fait son entrée à la Municipalité. La bouillante socialiste ne cache pas son aversion pour les tâches de représentation, et leur sacrifie le moins possible. Elle a également déclaré d'emblée lors

de son entrée en fonction qu'elle ne se tiendrait pas au sacro-saint principe de la collégialité. Au nom de la transparence, il est primordial que les membres minoritaires d'un Exécutif puissent aussi défendre leur position. Enfin Ursula Koch ne cache pas non plus recourir aux services d'un psychanalyste, et ne peut que recommander à chaque politicien d'en faire de même, car ils sauraient enfin ce qui se passe en eux. (cco)



Ursula Koch.



ABONNEZ-VOUS!

Fr. 48.-

POUR LE RECEVOIR CHEZ VOUS 1 année

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

N° postal et lieu : _____

J'ai eu ce journal : par une connaissance Au kiosque

A renvoyer à FEMMES SUISSES, case postale 323, 1227 Carouge



La ménagère, discriminée sublime

*Comment évaluer la « perte de gain » de la ménagère invalide ?
Un casse-tête juridique, économique et moral.*

En 1976 déjà, la célèbre sociologue allemande Helga Prost a dénoncé la « sublime Diskriminierung » que cache le terme de « ménagère » : il ne rend pas compte, en effet, du travail éducatif de la mère, ni des soins qu'elle rend aux différents membres de la famille.

C'est donc d'une évaluation globale des diverses activités de la femme dite ménagère qu'il faut partir pour fixer les indemnités auxquelles soit elle soit sa famille peuvent avoir droit en cas d'invalidité.

On peut s'appuyer pour cela d'une part sur les différentes études qui tentent de chiffrer la durée du travail, mais aussi sur l'effort physique et psychique qu'il demande à la ménagère – ce qui introduit une

notion de valeur morale à côté de celle de la perte de gain – et d'autre part sur la législation et la jurisprudence, deux domaines en constante évolution.

Selon la loi de 1960 sur l'assurance invalidité sont également assurées la femme qui consacre tout son temps à sa famille et celle qui exerce aussi une activité rémunérée à plein temps ou à mi-temps. Mais lorsqu'il s'agit de fixer le degré d'invalidité relatif au travail au foyer, on recourt à un questionnaire spécial, qui tente de cerner la situation concrète de l'invalidé : s'agit-il d'un ménage avec ou sans enfants, avec une autre personne à charge, etc. ? Quelle est la part de son temps que la femme qui travaille à l'extérieur consacre à son foyer ?

Les ménagères peuvent, à titre privé, conclure des assurances maladie prévoyant une perte de gain, mais il y a généralement une limite à cette perte, variant entre 5 (!) et 100 francs par jour.

Travailleuses au foyer

L'assurance accidents n'est obligatoire que pour les femmes qui ont un travail rémunéré; pour celles qui travaillent à mi-temps, elles ne jouissent de la couverture légale que pour celui-ci. Il n'y a donc pas d'assurance obligatoire ni de couverture pour le travail ménager. Et pourtant selon le Bureau pour la prévention des accidents,



25 % d'entre eux surviennent dans la maison et selon la Caisse nationale d'assurances, en 1982 on a enregistré plus d'accidents subis par des femmes dans la maison (11 194) que dans leurs activités de loisirs ou sportives (6910); c'est la situation inverse du côté des hommes: 39 805 contre 81 823.

L'idée d'une affiliation des travailleurs et travailleuses au foyer à l'assurance obligatoire ne s'est pas encore concrétisée.

Les assurances accidents privées limitent en général à 720 jours la période pendant laquelle la perte de gain est couverte. Récemment, dans le cadre du 2e pilier, les sociétés ont mis sur le marché des formes d'assurance qui complètent l'assurance invalidité et l'AVS.

Cas relevant de l'assurance RC: pendant longtemps, les tribunaux n'ont voulu considérer que le dommage subi par la victime, ne lui allouant d'ailleurs que des compensations minimales.

A partir de 1983, le Tribunal fédéral a modifié sa jurisprudence et accepté le principe d'une indemnité couvrant le dommage subi par la famille du fait de l'invalidité ou de la mort de la mère ou de l'épouse.

La qualité, quand même

Le calcul se fait à partir du salaire à l'heure d'une femme de ménage, mais augmenté d'un facteur 1,25 à 1,5 pour tenir compte de la « qualité » spécifique du travail fourni par la mère ou l'épouse.

Le chiffre ainsi obtenu est multiplié par le nombre d'heures normalement consacrées au travail ménager dans une famille de structure analogue. Les enquêtes sociologiques ont en effet permis d'établir des tables assez précises, mais elles montrent aussi que le temps considéré « nécessaire », par exemple dans un ménage de 3 personnes, varie de 33,7 heures hebdomadaires à 60 selon les exigences que s'impose la ménagère, et que le temps consacré effectivement varie entre 27 heures pour les femmes qui travaillent à plein temps et 45 ou 46 pour celles qui travaillent à mi-temps ou s'occupent dans leur maison.

Cette façon de calculer a été critiquée par les compagnies d'assurance RC parce qu'elle entraîne un énorme accroissement du montant des indemnités. Pour être équitables, celles-ci doivent se baser sur la situation concrète de la famille de la victime accidentée ou tuée. On peut utiliser dans ces cas le questionnaire établi pour l'assurance invalidité sur la base, en particulier, de l'étude de 1981, commandée par l'Alliance de sociétés féminines suisses à l'Ecole polytechnique de Zurich.

Perle Bugnion-Secretan

Pour plus de détails, voir l'étude des avocates Brigitte Pfiffner et Beat Gsell, de Zurich, dans le No 4/89, pp. 40 à 49, de « Plädoyer », CP 820, 9001 Saint-Gall.

Collège du Travail

4e colloque: « La ménagère, une travailleuse »

La reconnaissance de l'égalité entre femmes et hommes dans la vie de tous les jours aurait dû aboutir logiquement au partage équitable des tâches domestiques et familiales. Egalité-partage, c'était le slogan des années 80.

Or, un constat général nous mène à l'évidence: l'égalité n'a pas amené le partage. C'est là un échec, en tout cas un demi-échec des revendications féministes.

Que proposer alors pour valoriser le travail familial et domestique que nous faisons toutes? Nous ne voulons pas et ne pouvons pas devenir toutes des « superwomen » super actives, super organisées, super efficaces...

Faut-il entrer dans le « temps de la différence »* comme le suggèrent Luce Irigaray et certaines féministes italiennes? Valoriser notre différence en tant que femme, une différence qui doit profiter aux mères, aux épouses, aux ménagères et qui n'agisse pas contre elles en continuant à les enfermer à la maison.

Valoriser dans la différence pourquoi, comment?

C'est ce dont nous allons discuter au cours de ce 4e colloque organisé par le Collège du Travail, en nous enrichissant d'expériences réalisées en Italie, en Belgique et dans les pays de l'Est. Nous espérons pouvoir aboutir à des propositions concrètes.

Jacqueline Berenstein-Wavre et Alda De Giorgi
Le Collège du Travail

Programme

Mardi 15 mai: 20 h 30 Conférence de Luce Irigaray, directrice de recherche au CNRS, Paris, écrivaine, psychanalyste. « Notre travail familial. »
Une différence pour nous et pas contre nous.

Mercredi 16 mai: 17 h-19 h Groupe de travail avec Luce Irigaray.
20 h 30 Conférence de Marisa Rodano, députée du Parti communiste italien (PCI) au Parlement européen, protagoniste du renouveau de la politique féministe du PCI (charte itinérante « La force des femmes vient des femmes », séminaire « Travail familial, sommes-nous toutes des ménagères ? » (1988), forum pour un temps des femmes, initiative populaire pour une loi sur le temps du travail). **Propositions, expériences et réalisations des femmes du PCI pour la valorisation du travail familial et domestique.**

Jeudi 17 mai: 17 h-19 h Groupe de travail avec Marisa Rodano.
20 h 30 Conférence de Jacqueline Heinen, Dr en sociologie, chercheuse au CNRS, Paris. **Mesures préférentielles à l'égard des travailleuses, mères de famille en Pologne et en RDA, hier et aujourd'hui.**

Conclusions du colloque.

Participeront aussi à ce colloque: Hedwige Peemans-Poulet, professeur à l'Université des femmes de Bruxelles, syndicaliste, mandatée par la CEE pour une recherche sur le partage des responsabilités professionnelles, familiales et sociales, promotrice du « crédit du temps libre »; et Louisella Goldschmidt-Clermont, Dr en sociologie, spécialiste du calcul de la valeur du travail domestique, Bureau international du travail, Genève.

* **Luce Irigaray**, *Le Temps de la Différence: Pour une révolution pacifique*, Livre de Poche 1989, 123 pages.

Bulletin à détacher et à envoyer au

Collège du Travail, 11, rue des Maraîchers, 1205 Genève.

Nom: _____ Prénom: _____

Adresse: _____

Je désire recevoir le programme complet du colloque.

Je m'intéresse tout particulièrement au mardi, mercredi, jeudi. (Souligner)

